

La cour d'appel de Rennes



La cour d'appel de Rennes est une des 36 cours d'appel françaises.

La cour d'appel est une juridiction de l'**ordre judiciaire du second degré** qui réexamine des affaires précédemment soumises à un tribunal en matière civile, commerciale, sociale ou pénale, et ce lorsque le jugement ne satisfait pas une ou plusieurs parties au procès.

La cour d'appel en bref :

- Avec les autres juridictions de l'ordre judiciaire, la cour d'appel, **représente l'autorité judiciaire**, constitutionnellement garante des libertés individuelles et indépendantes du pouvoir politique.
- Le public : **les justiciables**.
- Personnel de la cour : un peu plus de **200 personnes, magistrats, fonctionnaires, greffiers et contractuels**.

Pour en savoir plus : [Fonctionnement d'une cour d'appel](#)

La cour d'appel de Rennes



Le ressort de la cour d'appel de Rennes

La cour d'appel de Rennes compte : **9 tribunaux judiciaires ; 5 tribunaux de proximité ; 9 tribunaux de commerce ; 12 conseils de prud'hommes et 133 Point-justice.**

Son ressort comprend **les quatre départements bretons et la Loire Atlantique.**

La carte judiciaire

